



Lettre ouverte du BDP-Modwoam aux membres du Parlement et de la Cour constitutionnelle du Gabon

A Mesdames et Messieurs de l'Assemblée nationale et du Sénat gabonais,
Ainsi qu'à Mesdames et Messieurs de la Cour constitutionnelle

Mesdames, Messieurs,
Honorables et très honorables représentants du Peuple au sein du Parlement national.
Honorable juges de la Cour constitutionnelle du Gabon

Dans les « *Nouvelles affaires africaines* », livre que vient de publier le journaliste écrivain Pierre Péan, des accusations graves sont faites à l'encontre de celui qui dit aujourd'hui présider à la destinée de notre nation. Au-delà des questions de légitimité qui découlent, déjà, de ce que les Gabonais perçoivent comme son élection frauduleuse à la présidence de la République le 30 août 2009, il ressort essentiellement du livre de Pierre Péan, entre autres, que Monsieur Ali Bongo Ondimba ne serait pas gabonais de naissance, mais d'adoption. Il serait, selon Pierre Péan, biafrais de naissance.

Ces accusations ne sont pas nouvelles. Luc Bengone Nsi, président du Mouvement de Redressement National (MORENA), en avait déjà clairement articulé la portée politique en mai 2011. L'on n'y fait attention aujourd'hui que parce qu'elles viennent désormais d'un journaliste blanc qui dit tout savoir. De telles accusations, si avérées, disqualifient d'emblée Ali Bongo Ondimba de toute prétention à la Présidence de la République de notre pays et le positionnent, automatiquement, comme un faussaire ayant fait usage de faux et de fraude pour se hisser à la magistrature suprême du Gabon. Ce serait là le plus outrageant des crimes contre le Gabon, et ce au vu des injonctions de notre loi fondamentale qui dispose en son Article 10 que « Toute personne ayant acquis la nationalité gabonaise ne peut se présenter comme candidat à la Présidence de la République. Seule sa descendance ayant demeuré sans discontinuité au Gabon le peut, à partir de la quatrième génération ».

Par conséquent :

Les membres du Bureau Exécutif du mouvement « Bongo Doit Partir – Modwoam » (BDP-Modwoam), réunis en Conseil Exécutif Extraordinaire ce 8 novembre 2014, d'abord en leur nom propre en tant que citoyens gabonais sans réserves, mais ensuite également au nom des militants et, partant, des Gabonais de tous les bords politiques, demandent que soit ouverte, immédiatement, une enquête parlementaire sur la question de la nationalité d'Ali Bongo Ondimba.

Honorables députés de l'Assemblée nationale de la République,
Très Honorables sénateurs du Sénat de la République,
Honorable juges de la Cour Constitutionnelle.

Au moment même où la famille d'Ali Bongo Ondimba elle-même se débat avec une intense fébrilité pour essayer de tuer dans l'œuf les graves accusations de Monsieur Pierre Péan, vous, en tant que membres d'un Parlement supposé représenter le Peuple et d'une Cour constitutionnelle supposée protéger le Peuple, ne sauriez rester spectateurs d'une situation qui vous interpelle au niveau le plus fondamental. Devant le grave crime qui est ici potentiellement imputé à Ali Bongo Ondimba et à tout le clan des Bongo Ondimba qui s'est fait complice, 47 ans durant, de cette potentielle imposture, il y a un impératif de clarification et de mise en lumière de la vérité. De la même manière que vous ne sauriez rester passifs si l'on vous apportait demain une vidéo légèrement floue, mais montrant assez visiblement quelqu'un ressemblant à Ali Bongo Ondimba tirant une balle dans la tête d'un Gabonais, de même devriez-vous considérer les accusations de M. Pierre Péan comme suffisamment graves pour mobiliser non seulement votre intérêt, mais surtout votre devoir, celui-là même pour lequel vous avez prêté un serment vous engageant à toujours sauvegarder et défendre les intérêts et la souveraineté de la République. Ceci n'est pas une affaire privée relevant du domaine privé ; l'« Affaire Péan » est une affaire d'Etat qui constitue, potentiellement, le plus gros scandale de toute l'histoire de notre jeune République.

Honorables,

Le débat sur la nationalité gabonaise d'Ali Bongo Ondimba est un débat facile à résoudre. Mais il n'y a que vous qui puissiez y mettre fin. En d'autres termes, nous avons encore la chance de disposer, au Gabon, des trois personnes dont l'ADN pourrait facilement établir les liens de consanguinité qui lieraient Ali Bongo aux autres Bongo. Ces trois personnes sont : Ali Bongo Ondimba, Pascaline Bongo Ondimba et Patience Dabany.

En conséquence :

Le mouvement « Bongo Doit Partir – Modwoam » ainsi que les Gabonais de tous bords politiques attendent de vous que vous mettiez immédiatement en place une commission d'enquête parlementaire qui va se charger d'élucider la question de la nationalité d'Ali Bongo Ondimba.

Cette Commission aura pour objectif de commanditer en toute autonomie des tests d'ADN visant à l'établissement des liens de consanguinité supposés exister entre Ali Bongo Ondimba, Pascaline Bongo Ondimba et Patience Dabany.

Le mouvement « Bongo Doit Partir – Modwoam » propose, pour des raisons de crédibilité de ce processus, que :

1)- Le Président du BDP-Modwoam, le Dr. Daniel Mengara, ou M. Luc Bengone Nsi, Président du MORENA (personnes dont l'incorruptibilité, la franchise, la rigueur et la crédibilité ne sont plus à démontrer auprès des Gabonais) soit mis à la tête du Comité de Vérification (CV) que formera cette commission parlementaire; les Gabonais croiront plus fortement aux résultats des tests d'ADN si c'est Daniel Mengara ou Luc Bengone Nsi qui assume la direction de ce Comité de Vérification (CV). La nature des accusations de Pierre Péan contre Ali Bongo est telle que le mouvement « Bongo Doit Partir » est prêt à faire une entorse exceptionnelle à sa décision de ne jamais laisser son Président rencontrer en personne un Bongo Ondimba si cette entorse—un douloureux sacrifice de la part du BDP-Modwoam—permet, dans les meilleurs délais et pour le bien de la nation, d'avoir le cœur net sur les graves accusations de M. Péan.

2)- Le Comité de Vérification (CV) soit composée de 6 membres, dont trois membres de l'opposition (Daniel Mengara, Pierre André Kombila et Luc Bengone Nsi) et trois membres du régime Bongo, qui se chargeront de se rendre en France, au Canada, en Suisse, en Allemagne et aux Etats-Unis avec les prélèvements de salive des trois Bongo sus visés aux fins de faire procéder, urgemment, à ces tests d'ADN.

3)- Le Parlement et la Cour constitutionnelle saisie par le Parlement fassent injonction aux trois Bongo sus cités de se plier immédiatement à ces prélèvements d'ADN dans les conditions les plus scientifiques et les vérifiables, en présence des six membres du Comité de Vérification (CV) qui devront, à chaque étape, témoigner non seulement de la sincérité et de la crédibilité des prélèvements, mais aussi des tests subséquents.

4)- Les résultats soient livrés aux Gabonais lors d'une conférence de presse publique devant, une bonne fois pour toutes, clore l' « Affaire Péan » si Ali Bongo est gabonais, ou alors, dans le cas contraire, engager le Parlement à la destitution et à l'arrestation immédiates d'Ali Bongo et de tous ceux qui ont témoigné publiquement de sa gabonité tout au long de cette affaire.

Les tests d'ADN demeurent ainsi l'option la plus crédible, pourvu qu'ils soient fait de manière crédible comme suggéré ici. Les Gabonais n'accepteront aucun test fait en privé ou commandité par les Bongo eux-mêmes. Seuls des tests commandités par le Parlement et la Cour constitutionnelle selon les modalités ici énoncées seront acceptables aux yeux des Gabonais.

Honorables, les accusations de M. Pierre Péan méritent toute votre attention.

Tout comme mérite toute votre attention l'affront fait au Peuple gabonais par Dame Pascaline Mferri Bongo Ondimba quand, le 2 novembre dernier, elle alla défendre à la télévision nationale celui qu'elle décrit comme son frère consanguin. Quand une fille de dictateur ayant passé toute sa vie à vivre du fruit des crimes de son père vient fièrement, en pleine télévision nationale, présenter aux Gabonais la criminalité quadragénaire de son père comme une valeur dont on peut être fier, c'est qu'il y a là, déjà, un problème de neurones qui ne tournent pas rond. Quand ensuite, cette même fille de malfrat qui n'a jamais de toute sa vie tenu une fonction relevant de la seule compétence de son cerveau, ose venir, en pleine télévision nationale, menacer le digne Peuple du Gabon tout en déshonorant les symboles de la République que sont notre « Maternité allaitante » et notre blason national, il y a, là encore, des choses que le Parlement national ne devrait jamais laisser passer. Il aurait dû être demandé à la Cour constitutionnelle un ordre de mise aux arrêts immédiate de Pascaline Bongo Ondimba pour outrage à la République et appropriation frauduleuse de ses symboles.

Ah bon ! C'est donc comme cela maintenant? Sans Omar Bongo allaitant à tout-va les Gabonais, aucun Gabonais n'aurait survécu ? Pascaline Bongo ne sait donc pas que, quand, au titre de l'article 3 de la loi n°35/59 du 29 juin 1959

portant désignation du Sceau de la République Gabonaise, le Gabon se dotait du sceau qui est communément connu aujourd'hui comme la « Maternité allaitante », son père Omar Bongo vivait encore au Congo Brazzaville ? Pourquoi Pascaline Bongo veut-elle faire croire aux Gabonais que ce sceau fut promulgué en l'honneur de sa famille ? Le Gabon ne serait-il donc né qu'avec les Bongo ? Il n'y a donc jamais eu Léon Mba comme président du Gabon avant Omar Bongo ? Pour un Monsieur (Omar Bongo) qui, aux dires de Patience Dabany elle-même, ne serait arrivé au Gabon que le 29 octobre 1960 (en provenance du Congo Brazzaville), donc bien après que des patriotes comme Léon Mba, Jean-Hilaire Aubame, Stanislas Migolet et Paul Gondjout s'étaient, eux au moins, battus pour l'indépendance du Gabon, il y a là comme un monstrueux toupet qui demande que l'on ferme tout de suite la bouche à cette imposture !

Ah bon ! Ali Bongo et Pascaline Bongo sont donc, maintenant aussi, les panthères noires accolées au blason représentant les armoiries du Gabon ? Donc, quand l'héraldiste suisse Louis Mühlmann dessinait ce blason en 1963, il avait en tête Ali et Pascaline Bongo comme gardiens du Gabon ? Et donc, sans les panthères protégeant le Gabon que sont Ali et Pascaline Bongo, faut-il supposer que les Gabonais se feront manger par des ours le jour où les Bongo ne seront plus au pouvoir ? Rien que pour cet affront fait à la nation, cette obscurantiste et inacceptable usurpation de l'identité nationale, tout ce qui porte le nom d'un Bongo Ondimba au Gabon doit être débaptisé et le nom des Bongo Ondimba à jamais relégué aux poubelles de l'histoire nationale. Cette désacralisation des symboles qui définissent la souveraineté nationale constitue, à nos yeux et aux yeux du Peuple gabonais, une violence contre la nation qui ne peut rester impunie.

Honorables, acceptez, nous vous enjoignons, de voir ici exprimée la rage des vrais Gabonais que nous sommes de voir ainsi trainé dans la boue leur honneur par une personne visiblement sans instruction républicaine qui vient ainsi s'arroger les symboles dont la République s'est dotée bien avant que les Gabonais ne sachent de quel trou sortaient les Bongo Ondimba.

Honorables,

Une seule famille ne peut ainsi continuer indéfiniment à rouler dans la boue toute une nation. Personne au Gabon aujourd'hui n'est prêt à accepter les anecdotes débitées par les Bongo et sbires comme preuves de la nationalité gabonaise d'Ali Bongo Ondimba. Au moment où, de par le monde, il existe des méthodes scientifiques comme les tests d'ADN permettant de facilement déterminer les liens de consanguinité au sein des familles, présenter des anecdotes, photos d'enfance ou gesticulations théâtrales à la manière de Pascaline Bongo en pleine télévision nationale ne constitue, au final, que des éructations qui ne trompent plus personne.

Honorables membres du parlement national,
Honorables juges de la Cour constitutionnelle.

Tout silence de votre part, et chaque jour que vous passerez dans le mutisme ne fera que renforcer, auprès des Gabonais, le sentiment de votre inutilité en tant qu'institutions supposées, justement, garantir l'intégrité et la dignité de la nation. Dès lors, vous aurez établi votre complicité dans cet abominable crime de haute trahison contre le Gabon. Chacun d'entre vous sera ainsi vu comme un ennemi du Peuple.

Les Gabonais, dans ce cas, au moment où ils réclameront, dans la rue, leur dignité et leur souveraineté dès lors confisquées à la fois par vous et le clan des Bongo Ondimba, ne manqueront pas de se souvenir de qui était de leur bord et qui, contre toute logique, aura préféré s'allier aux Bongo et, donc, aura encouragé la meurtrissure du Gabon pour le bien d'une seule famille, d'un seul clan.

Le temps est venu, Honorables, de montrer que le Gabon n'est pas la propriété privée des Bongo.

Donnez cette enquête et commission parlementaires aux Gabonais.

Fait le 8 novembre 2014 à Montclair, New Jersey, USA

Le Conseil Exécutif
Bongo Doit Partir – Modwoam

P.O. Box 3216 TCB
West Orange, NJ 07052, USA
Tél. : 973-447-9763
Site Web : <http://www.bdpmodwoam.org>
E-mail : bdp@bdpgabon.org